

Le 21 février 2017

Ce matin 4 camions de la police nationale sont venues harceler les gens qui dorment au campement à Valmy, en leur mettant la pression pour ranger leurs affaires et les expulser et en procédant à des contrôles d'identités des hommes présents sur le camp.

Ils ont entouré le camp de rubalise et empêché les gens arrivés après de rentrer à l'intérieur.

Mais on apprend rapidement que la police n'a pas d'ordre d'expulsion...

Des personnes ont déjà commencé à plier leurs affaires et à partir (pour aller où ?). Les policiers nationaux poursuivent leur pression. Des personnes en soutien appellent la mairie de Grenoble et le CCAS, qui affirment ne pas être du tout au courant et n'avoir donné aucun ordre, ni lancé aucune procédure. La préfecture, contactée par la mairie, affirme ne pas être au courant non plus. Est-ce que l'on serait entré dans l'ère de l'autosaisine de la police ?

Les flics sur place affirment ne pas pouvoir dire d'où viennent les ordres, mais qu'il s'agirait d'ordres "concomitants"... Voilà de quoi rester bouche bée. On apprend alors que l'expulsion serait justifiée par le non-respect du règlement "parcs et jardins" de la mairie, puisqu'il s'agirait de "camping illégal". Un avocat, contacté par téléphone, est formel : une expulsion pour motif de camping illégal ne peut qu'être liée à la décision d'un juge du tribunal administratif, donc le terme d'une procédure lancée par la mairie. Et il faudrait pour cela justifier de travaux urgents sur l'emplacement concerné. On comprend alors pourquoi deux responsables des parcs et jardins ont été appelés sur place (par qui ? ils ne veulent pas non plus le dire) pour renseigner la police sur de possibles travaux sur cette zone, et pourquoi ils sont repartis plein d'interrogations ("des travaux ici ? ben oui si ils expulsent on nettoiera la zone... Mais les services espaces verts ne sont pas là pour démonter des tentes ou des canapés").

Après de multiples allers-retours et appels téléphoniques, l'avocat finit par joindre le directeur du cabinet de la préfecture, qui n'a pas non plus "entendu parler du dossier". Après avoir consulté "le dossier", il affirme clairement à l'avocat qu'après avoir pu "rentrer en contact avec la police", il n'y aurait aucun ordre d'expulsion, il s'agirait plutôt d'une opération de contrôles d'identité, et d'une constatation, dans la foulée, de l'infraction pour "camping illégal".

Après encore quelques heures d'attente, les policiers sont toujours présents dans le campement, ils interdisent toujours à quiconque de rentrer ou de sortir du cercle de la rubalise (petit parage certainement justifié par les nécessités du "contrôle d'identité")... Et les personnes venues soutenir sont alors accusées de "prendre en otage" les demandeur.euse.s d'asile en leur disant qu'elles ont le droit de rester ici ("mensonges").

Après des pourparlers et des dialogues par oreillettes, tous les policiers repartent et coupent la rubalise, non sans des "ça y'est, le camping est ouvert, bonnes vacances", "ah ça ne va pas m'empêcher de dormir non". Tandis que tout le monde reprend ses activités, on apprend que la mairie et la préfecture auraient une "réunion de crise" dans l'après-midi sur le sujet du campement. Pourtant, si l'on a bien compris, ni la mairie ni la préfecture ne seraient responsables des hébergements, ni la mairie ni la préfecture ne seraient responsables des interventions policières... Une réunion de crise des irresponsables ?